

PROGRAMME HIVERNAL 2023-2024

Le programme hivernal est ouvert à tous les archers du Québec. Il s'adresse également aux archers sélectionnés sur les équipes provinciale et de développement. Ce programme fera partie intégrante des critères de sélection pour la saison extérieure 2024.

1 Définitions

PDE	Programme de Développement de l'Excellence de Tir à l'arc Québec.
Saison hivernale	Période entre le lendemain du Championnat du Québec extérieur de 2023 et la dernière journée du Championnat du Québec intérieur de 2024.
Saison extérieure	Compétitions de longue distance effectuées à l'extérieur pendant la saison courante.
Classement hivernal	Le classement hivernal sera établi suite à l'addition des points définis dans les critères 1 à 7.

2 Conditions générales

- Être membre en règle de la Fédération de tir à l'arc du Québec.
- Être entraîné par un entraîneur membre en règle de la Fédération de tir à l'arc du Québec détenant au minimum une certification d'instructeur pour archers intermédiaires ou être en voie de certification et reconnu par Tir à l'Arc Canada.
- Ne pas utiliser ni être en possession de drogues figurant sur la liste de substances interdites de l'Agence mondiale antidopage (AMA), sous ordonnance ou autrement, sauf à des fins thérapeutiques approuvées, ni s'adonner à des activités ou utiliser des méthodes contrevenant au Programme canadien antidopage ou au Code mondial antidopage.

3 Critères

Chaque critère donne un maximum de dix (10) points qui, additionnés, détermineront le rang de l'archer à la fin de la saison. Les critères sont définis en tenant compte des 3P : Participation, Performance et Progression (P1, P2 et P3) ainsi que de l'engagement, l'attitude et le comportement.

Critère 1 - Nombre des points cumulés pour les Rondes 600 réalisées durant la saison hivernale.

(Incluant toute autre compétition à l'extérieur du Québec et les rondes tirées au critères 6 par les archers qui demeurent à plus de 100km du CETAQ):

Six (6) rondes 600 et plus	Cinq (5) rondes	Quatre (4) rondes	Trois (3) rondes	Deux (2) rondes et moins
10 points	8 points	6 points	4 points	0 points

Critère 2 - Rang obtenu au Championnat Canadian intérieur 2024 dans sa catégorie.

Rang									
1	2	3	4	5	6 à 15	16	17	18	19
10 points	9.5 points	9 points	8.5 points	8 points	7.5 à 3 points	2.5 points	2 points	1.5 points	1 point

Critère 3 - Rang obtenu au Championnat du Québec intérieur 2024 dans sa catégorie.

Rang									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10 points	9 points	8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

Critère 4 – Progression

Les points de progression sont obtenus en cumulant les points de trois (3) dernières rondes 600 de la saison hivernale moins le total des trois (3) premiers.

30 points et plus	20 à 29	10 à 19	0	-10 à -19	-20 à -29	-30 points et moins
10 points	6 points	3 points	0 points	-3 points	-6 points	-10 points

Critère 5 - DEFITAQ

Entente entre deux archers membres de la fédération pour faire un match dans des conditions semblables au système actuel de compétition. Les conditions sont négociées à l'avance pour que les deux archers commencent avec chances égales (différence de pointage, grandeur de cible, distances, etc). Le gagnant obtient deux (2) points, son adversaire un (1) point. On peut défier un même archer trois (3) fois par mois mais pas plus d'une fois par journée. Le classement sera affiché sur le site internet de la fédération.

Rang									
1	2	3	4	5	6 à 15	16	17	18	19
10 points	9.5 points	9 points	8.5 points	8 points	7.5 à 3 points	2.5 points	2 points	1.5 points	1 point

Critère 6 - CETAQ

Ce critère établit le rang que l'archer aura obtenu, dans sa catégorie, par la moyenne de ses trois meilleurs résultats sur les premières cinq rondes 600 en concrétisant sur le champ sa progression assistée. Il est convenu que les résultats doivent être réalisés dans un endroit unique et identique pour tous. De ce fait, l'activité du critère 6 se réalise uniquement au Centre d'entraînement de Tir à l'arc Québec (CETAQ). Une fois par mois minimum, l'archer de l'équipe provinciale (ou tout autre candidat) accompagné de son entraîneur est invité de s'y rendre pour réaliser ce critère.

Rang									
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
10 points	9 points	8 points	7 points	6 points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

Critère 7 - Engagement, attitude et comportement

Ce critère donne 10 points à tous les archers pour leur implication. Critère établi à l'exemple de la fédération canadienne et à celui du programme québécois des Jeux du Canada. Il n'y a pas de rang, seulement des points à gagner. C'est la responsabilité de l'archer de réclamer ces 10 points.

Le rang obtenu pendant la saison hivernale dans sa catégorie sera ajouté dans le calcul des pointages pour les critères de la saison estivale 2024:

Rang									
1	2	3	4	5	6 à 15	16	17	18	19
10 points	9.5 points	9 points	8.5 points	8 points	7.5 à 3 points	2.5 points	2 points	1.5 points	1 point

4 Reconnaissance des résultats de compétitions

Pour qu'un résultat soit considéré, il doit respecter les normes et politiques de Tir à l'arc Québec.

Dans le présent texte, le genre masculin inclut le féminin et est utilisé afin de faciliter la lecture.